

Administration Communale

Séance du 8 septembre 2014.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/14/07/5/NS

5. Contribution financière 2014 à la Zone de Police de Mariemont –
Approbation du Gouvernement Provincial – Notification.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-
Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine
faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,
ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey,
CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS
Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

En application de l'article 72§2, alinéa 3 de la loi du 7 décembre 1998
organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté du Gouverneur de la Province de
Hainaut du 10 juillet 2014 par lequel il approuve la délibération du
Conseil communal du 23 juin 2014 fixant la contribution financière de la
Commune de Morlanwelz au budget 2014 dans la limite tracée par
l'article 66 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police
intégré, structuré à deux niveaux.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Ch. MOUREAU